

Conseil exécutif de l'ACEP
Compte rendu de la réunion extraordinaire du 5 juin 2008
Bureau national de l'ACEP
Salle de conférences
Midi

Présences : C. Lakaski (présidence), G. Dussault (arrivée tardive), M. Holyk, J. Horvath, M. Mascaró, R. McVicar, L. Perrin, A. Picotte, A. Sipos, C. Therrien, C. Danik, J. Ouellette, D. Martin.

Absences justifiées : J. Aggrey, J.-R. Benoit, C. Card, M. Korol, S. Spak, S. Spano, M. Zinck.

Invité : M. Stephen Kakfwi

Exposé : Midi – 13 h 00

M. Stephen Kakfwi, ancien premier ministre des Territoires du Nord-Ouest et président de la Nation dénée, présente au Conseil exécutif national un exposé sur la procédure parlementaire suivie dans les territoires, qui repose sur un modèle de consensus.

1 a) Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants sont ajoutés :

- 1) Points aux fins d'adoption
- f) Recommandation du Comité d'examen de la gouvernance
- g) Grief des employés de l'ACEP
- 2) Questions découlant du compte rendu
- e) Enquêteur sur les préoccupations du SEA
- 6) Points d'information
- a) Colloque du CNM

Résolution : Il est proposé par B. McVicar et appuyé par A. Picotte que l'ordre du jour soit adopté avec modifications. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1 b) Adoption du compte rendu de la réunion du 30 avril 2008

De légères coquilles sont relevées et corrigées.

Résolution : Il est proposé par B. McVicar et appuyé par A. Picotte que le compte

rendu soit adopté avec modifications. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1 c) Adoption du compte rendu de la réunion extraordinaire du 20 mai 2008

Résolution : Il est proposé par B. McVicar et appuyé par L. Perrin que le compte rendu soit adopté.

Pour = 6 Contre = 0 Abstentions = 3. **Résolution adoptée.**

1 d) Envois postaux aux membres concernant l'appel relatif aux pensions de retraite

Le CEN discute du processus à suivre pour les directives à donner au Comité des élections et des résolutions au sujet des documents qui devraient être joints à un scrutin référendaire sur l'appel relatif aux pensions de retraite.

On mentionne que le CEN ne peut pas donner de directives au Comité des élections et des résolutions, mais qu'il peut uniquement lui formuler des recommandations car ce comité est chargé de superviser tous les scrutins et il est investi de tous les pouvoirs à cet égard.

Résolution : Il est proposé par A. Picotte et appuyé par B. McVicar que le CEN recommande au Comité des élections et des résolutions d'envoyer les lettres que B. Krause et L. Pomerleau ont reçues sur les questions relatives aux pensions de retraite et que le président rédige aussi une lettre expliquant la décision du CEN de se retirer de cet appel.

On fait remarquer que cette résolution pourrait être interprétée comme une intervention du CEN dans le processus de scrutin. On ajoute que le Comité des élections et des résolutions pourrait peut-être communiquer avec la personne qui a présenté la pétition.

On note que la pétition n'a pas été présentée par un membre en particulier, mais qu'elle porte plus de 100 signatures et qu'ainsi, il n'y a pas de personne donnée à contacter à cet égard.

En conséquence, la résolution ci-dessus est retirée.

Résolution : Il est proposé par L. Perrin et appuyé par A. Picotte que le président de la réunion d'aujourd'hui transmette la pétition au Comité des élections et des résolutions pour fins de suivi. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1 e) Mandat du sous-comité d'examen de l'appel relatif aux pensions de retraite

L. Perrin présente le projet de mandat au CEN.

On fait remarquer que les délais semblent un peu serrés. J. Ouellette réplique que le

CEN a demandé un rapport final pour sa réunion de septembre et que l'échéancier a été établi en conséquence.

Résolution : Il est proposé par C. Therrien et appuyé par L. Perrin que le mandat soit adopté. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1 f) Forum de l'Atlantique : une activité annuelle?

D. Martin donne lecture de la résolution suivante que le Comité d'examen de la gouvernance a adoptée à sa réunion du 29 mai 2008.

Résolution : Il est proposé par M. Zinck et appuyé par A. Picotte que le Comité d'examen de la gouvernance recommande au Conseil exécutif national d'appuyer le budget de 10 000 \$ par année pour le projet pilote de Forum régional de l'Atlantique en 2008 et 2009. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Cette résolution donnera au Conseil exécutif national le temps voulu pour évaluer le succès de cette activité pour l'ACEP.

Les membres du CEN formulent les commentaires suivants :

- Cela devrait avoir lieu dans toutes les régions.
- Il s'agit uniquement d'un projet pilote.
- Le projet sera élargi aux autres régions si le CEN juge que cela en vaut la peine.
- Les questions d'équité en matière d'emploi constitueraient un meilleur investissement.
- Le budget semble trop élevé.
- Il n'y a pas de renseignements sur la ventilation des coûts – qu'est-ce que le budget comprend?
- Le budget doit d'abord être approuvé par les membres – le forum ne pourrait donc pas avoir lieu avant
- L'Association s'affaire actuellement à préparer le budget.
- Le Comité des finances doit prendre une décision et présenter une recommandation au CEN et, ensuite, les membres devront approuver le budget.

Il est convenu de **reporter** ce point à la prochaine réunion.

1 g) Grief des employés de l'ACEP

Résolution : Il est proposé par C. Therrien et appuyé par J. Horvath que le CEN autorise qu'il soit fait droit au grief de l'employée conformément aux dispositions de la convention collective.

Pour = 9 Contre = 0 Abstention = 1. **Résolution adoptée.**

2 a) Comité des élections et des résolutions

Une discussion ouverte porte sur la procédure et le processus de scrutin. Quelques préoccupations sont soulevées au sujet des points suivants :

- Vérification des qualités des candidats conformément au Règlement 3.7. – on mentionne que cela pourrait exiger beaucoup de temps, car le Comité des élections et des résolutions devrait vérifier plus d'une vingtaine de candidats.
- L'envoi postal des bulletins devrait se faire à un emplacement extérieur pour des raisons de sécurité, car ils sont dans un endroit non protégé et pourraient être copiés.
- Pour le retour, les bulletins devraient être adressés à une boîte postale et non pas au bureau national.
- Il y aurait des frais liés à la location d'un emplacement extérieur pour l'envoi postal des bulletins aux membres.

Résolution : Il est proposé par C. Therrien que le Comité des Statuts et Règlements soit saisi de ces questions. **Résolution rejetée, faute d'appuyeur.**

Résolution : Il est proposé par G. Dussault et appuyé par A. Sipos que tous les candidats à la présidence soient assujettis au Règlement 3.7.

On rappelle aux membres du CEN qu'ils ne peuvent pas donner d'instructions au Comité des élections et des résolutions, car cela pourrait être interprété comme un conflit d'intérêts et le Règlement s'applique à tous les candidats et non pas uniquement aux candidats à la présidence. **En conséquence, la résolution ci-dessus est retirée.**

Résolution : Il est proposé par G. Dussault et appuyé par A. Sipos que le CEN se déclare préoccupé par la vérification des qualités des candidats et la sécurité de l'envoi postal des bulletins de vote pour les prochaines élections et de leur retour **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Résolution : Il est proposé par A. Picotte et appuyé par C. Therrien que D. Martin soit chargée de saisir le Comité des élections et des résolutions de ces préoccupations. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

2 b) Article 10 révisé du Cadre de règlements pour les sections locales

Ce point est **reporté**.

2 c) Rapport du sous-comité d'enquête sur la plainte des membres de l'ACEP

Ce point est **reporté**.

2 d) Formation des employés

J. Ouellette signale au CEN que le budget pour la formation des employés est suffisant

pour l'instant et que la formation du personnel est cyclique.

On demande s'il est offert aux employés des cours de formation favorisant leur avancement professionnel. C. Danik répond oui – un employé a suivi des cours dans ce sens il n'y a pas très longtemps.

J. Ouellette déclare que, pour l'instant, le CEN n'a pas besoin de prendre de décision à l'égard de la formation des employés.

2 e) Enquêteur sur les préoccupations du SEA concernant le président

C. Danik remet aux membres du CEN un projet de contrat pour l'enquêteur qui sera chargé des préoccupations du SEA concernant le président. Il les avise que nous attendons des nouvelles de deux enquêteurs éventuels.

Certains membres du CEN craignent que les délais soient un peu serrés et se demandent si l'enquêteur serait en mesure de respecter l'échéancier s'il doit rencontrer 17 ou 18 personnes.

C. Danik explique qu'il s'agit d'un projet de contrat et qu'une fois que l'enquêteur aura été choisi, on pourra examiner de plus près les délais définitifs.

On demande si l'intimé sera présent au bureau durant l'enquête.

C. Danik explique que, dans la fonction publique, l'intimé se verrait normalement interdire de se présenter au travail ou serait suspendu avec rémunération jusqu'à ce que l'enquête soit achevée.

Résolution : Il est proposé par C. Therrien que le CEN prévoie un congé pour l'intimé au cours de l'enquête. **Résolution rejetée, faute d'appuyeur.**

Résolution : Il est proposé par C. Therrien et appuyé par G. Dussault que le CEN avise l'intimé de ne communiquer avec aucun des plaignants dans cette affaire. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Résolution : Il est proposé par A. Picotte et appuyé par C. Therrien que C. Danik et J. Ouellette soient chargés de négocier le contrat définitif avec l'enquêteur. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Résolution : Il est proposé par J. Horvath et appuyé par A. Sipos qu'aucun employé ne subisse de représailles par suite de sa participation à l'enquête. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Résolution : Il est proposé par C. Therrien et appuyé par J. Horvath qu'il soit ordonné à J. Aggrey de travailler de chez lui au cours de l'enquête. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

3 a) Site Web de l'ACEP

On mentionne que les comptes rendus de réunions sont difficiles à trouver sur le site Web. C. Danik signale au CEN que la conception du site Web est en train d'être repensée et qu'il sera plus facile de s'y retrouver, mais il ne peut donner de date précise pour l'achèvement des travaux.

On demande que, dans l'intervalle, un bouton soit placé sur la page d'accueil sur lequel les membres pourraient cliquer pour accéder directement aux comptes rendus.

C. Danik déclare qu'il demandera à l'agente des communications de donner suite à cette demande.

4 a) Rapports

Rapport du président

Il n'y a pas de rapport ce mois-ci.

Rapport des Services professionnels

Conversion EC

- Rien de nouveau à signaler, sauf que l'examen de la base de données de l'ACEP pour les négociations collectives, il y a quelques semaines, a révélé qu'un nombre exceptionnellement élevé de membres à AINC semblent se diriger vers des conversions à la baisse ou des situations de protection salariale.
- J'ai immédiatement adressé un message à l'AFPC pour lui demander de faire enquête.
- Une dizaine de jours plus tard, l'Agence m'a répondu qu'elle a constitué une équipe spéciale chargée d'examiner la question à AINC; que le nombre de postes devant faire l'objet de protection salariale a été réduit de plus de 75 %; et que le ministère continuera de travailler aux descriptions de travail pertinentes en vue de les réduire encore plus en prévision des NPP à la mi-juin.
- J'ai aussi demandé une série de descriptions de travail pour fins d'appariement des emplois avec les données du secteur privé. L'exercice d'appariement des emplois fait partie de la préparation de nos revendications salariales pour la table EC. Nous avons comparé les descriptions de travail et les définitions des niveaux qui se trouvent dans les données Mercer que nous avons achetées.
- Notre intervention à TPSGC a été couronnée de succès, dans ce sens que les plus récents renseignements reçus du ministère révèlent une forte diminution du nombre de postes devant faire l'objet d'une reclassification.
- J'ai rencontré deux membres SI du Bureau de la traduction. Il se peut que je rencontre des membres de RHDSC d'ici environ un mois.

- Les NPP sont prévues pour la semaine du 16 au 21 juin. Les NPO devraient suivre une fois qu'une nouvelle convention collective aura été négociée, ratifiée et signée. Pour l'instant, je ne m'attends pas à ce que les NPO soient envoyées avant la toute fin de 2008 ou, ce qui est plus probable, les premiers mois de 2009.
- Les membres devraient profiter de la période entre la NPP et la NPO pour régler tous les problèmes que le contenu de leur description de travail ou sa classification EC pourrait leur poser.

Négociations collectives TR

- Nous avons rencontré l'employeur à la table de négociation, il y a deux semaines. Plusieurs questions importantes devraient être réglées d'ici la prochaine série de rencontres. Nous attendons le dernier mot de l'employeur au sujet de quelques questions sur lesquelles il y a accord de principe. Il reste beaucoup de questions qui n'ont pas été abordées à la table. Il est peu probable qu'il y ait entente avant la fin de l'année.
- Les parties retourneront à la table les 16, 17 et 18 juin.

Négociations collectives EC

- Le Comité de négociation collective s'est réuni le 21 mai pour réexaminer certaines parties du fondement de nos revendications salariales EC.
- L'équipe de négociation a rencontré l'employeur la semaine dernière.
- Nous avons abordé un certain nombre de nos revendications non salariales, mais le point crucial sera la présentation des parties I, II et III du fondement de nos revendications salariales.
- La partie IV de nos revendications salariales devrait être présentée le 2 juillet, lorsque nous rencontrerons l'employeur une dernière fois avant la pause pour l'été.
- Il reste encore une quarantaine de revendications sur la table.
- Nous avons marqué d'importants progrès au cours des dernières semaines; les parties se sont entendues sur presque deux douzaines de revendications (même si plusieurs sont de pure forme et ne représentent aucun changement aux droits).
- Je prévois toujours que nous aurons une entente de principe vers la fin de l'année.
- L'ACAF vient de conclure une nouvelle convention que ses membres FI ont récemment ratifiée. La convention comporte peu de changements. Il semble que la plus importante question à la table ait été la restructuration salariale. Vous vous rappellerez peut-être que l'ACAF avait négocié des allocations temporaires lors des rondes précédentes; ces allocations valaient pour une période de transition à un nouveau système de responsabilité dans la fonction publique fédérale, amorcée par la *Loi fédérale sur la responsabilité* et la redéfinition du rôle du directeur principal des finances. La convention est d'une durée de deux

ans, ce qui signifie que l'ACAF commencera à se préparer en vue de la prochaine ronde dans quelques mois.

Contestation en vertu de la Charte

- Les préparatifs en vue de notre contestation en vertu de la Charte ont exigé beaucoup de temps en avril et au cours de la première semaine de mai. À vrai dire, ils ont retardé dans une certaine mesure nos préparatifs pour nos deux tables de négociation avec le Conseil du Trésor.
- Rappel : la contestation vise le fait que la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* exclut de la table de négociation trois questions de travail générales : les pensions, la classification et la dotation.
- Comme vous le savez, l'ACEP et l'IPFPC ont, le 5 mai, présenté conjointement une demande auprès de la Cour supérieure de l'Ontario à cet égard. Il s'agit de prouver à la Cour que l'exclusion de ces trois questions de la table de négociation brime de manière déraisonnable les droits de nos membres en vertu de la Charte.
- Les avocats, SGM, l'IPFPC et l'ACEP ont travaillé à la rédaction des plaidoyers.
- Nous avons consacré beaucoup de temps à la rédaction des affidavits.
- L'ACEP a aussi puisé dans ses archives pour en extraire des éléments de preuve de nos dernières rondes de négociations, tant celles des négociateurs du SCEPT que celles des négociateurs de l'AESS sous ses deux appellations.
- Une conférence de presse a été organisée le 5 mai pour le lancement de la contestation.
- Les travaux se poursuivent.

Négociations à la BdP

- Les membres du Comité de négociation de la BdP ont mis la dernière main au questionnaire en avril, et nous travaillons à régler les dernières questions techniques relatives au sondage électronique. Comme c'est la première fois que l'ACEP procède par voie de sondage électronique, nous devons prendre soin d'inclure dans ce projet pilote des dispositions qui feront en sorte que la procédure puisse aussi servir au vote électronique et à de plus grand groupes cibles. Le questionnaire devrait être envoyé aux membres la semaine prochaine au plus tard.

Hélène Paris, Deborah Fiander et Jean Ouellette présenteront à Claude Danik un rapport concernant le projet pilote.

Représentation

- Un membre a déposé une plainte de harcèlement qui a été jugée recevable. L'enquête a permis d'établir que huit des dix allégations étaient fondées. Puisqu'il s'agissait d'un cas exceptionnel, nous avons fourni de l'aide au membre en ce qui a trait à la rédaction et présentation des mesures correctives

individuelles qu'il demandait. Il a reçu comme mesures correctives, entre autres, des excuses formelles; le remboursement de jours de congé de maladie et de jours de congé annuel. Le membre s'était trouvé un emploi dans un autre ministère pendant la durée de l'enquête.

- La question portait sur l'établissement du nombre d'années de service et d'emploi à temps plein d'un membre aux fins du calcul de son indemnité de départ. L'employeur avait établi à tort à 28 le nombre de ses années de service continu aux fins du calcul de l'indemnité de départ. Nous avons réussi à faire corriger le calcul conformément aux dispositions de la convention collective. L'employeur a accepté de lui verser le maximum de 30 semaines d'indemnité de départ.

Rapport de l'Administration

Appel de candidatures et de résolutions

D. Martin signale au CEN que l'appel de candidatures et de résolutions a été envoyé par la poste aux membres le 26 mai, soit avant la date limite du 1^{er} juin.

Elle rappelle au CEN que toutes les candidatures et résolutions doivent être soumises au bureau national d'ici le 1^{er} septembre.

Assemblée générale extraordinaire

Le CEN apprend qu'une AGE est prévue pour le 19 juin au sujet de l'appel relatif aux pensions de retraite, car une pétition contenant plus de 100 signatures a été reçue; l'avis d'assemblée a été envoyé par la poste aux membres.

Soutien TI – À HUIS CLOS

D. Martin fait le point pour le CEN et signale que la question est réglée.

Levée de la séance

Il est proposé par M. Holyk et appuyé par L. Perrin que la séance soit levée à 17 h 25.
Résolution adoptée à l'unanimité.